

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mars 2024**

L'an deux mille vingt-trois et le 29 mars à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 25 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de voix pour : 09*
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémy SARRAZIN,

Excusés /Pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir à J. PUGET), Cécile LAPEYRE,
Absent : Marie-Paule ROGOU,

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Budget Annexe Lotissement « Les Lapiaz » – approbation du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat

Le Compte administratif 2023 fait apparaître l'exécution suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 167 896.42 €
Recettes : 630 706.26 €

Section d'investissement

Dépenses : 274 739.59 €
Recettes : 274 739.59 €

	Solde d'exécution 2023	Résultats reportés
Fonctionnement	462 809.84 €	+ 0.36 €
Investissement	0 €	0 €

Le résultat de clôture de la section d'exploitation est de : + 462 810.20 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de : 0 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat,

*En l'absence du Maire, sortie conformément à l'article L2121-14, sous la présidence du 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 présenté
- **DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnements :
 - R002 + 462 810.20 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 05.04.2024 Publié le : 05.04.2024 Affiché le : 05.04.2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL





**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES LAPIAZ »
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Il n'y a qu'une section de fonctionnement sur ce budget puisqu'il a été créé pour une opération commerciale de vente de terrains, la partie aménagement étant achevée.

Les montants inscrits en section d'investissement concernent des opérations d'ordre telles que la constatation des stocks initial et final.

Trois ventes réalisées en 2022 ont été régularisées sur l'exercice 2023, lots 11, 5-6 et 7.
La vente des lots 13 et 14 effectuée fin 2023 sera régularisée sur l'exercice 2024.

Les recettes issues de la vente des terrains sont de 355 966.67 € HT

**Le résultat de la section d'exploitation est de : 462 809.84 €
Avec l'excédent 2022 le solde d'exécution est de 462 810.20 €**

Fait au Dévoluy, le 26 mars 2024

Le Maire,
Alexandra BUTEL



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 12
 Nombre de membres présents : 09
 Nombre de suffrages exprimés : 09
 VOTES :
 Pour : 09
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2024

Présenté par (1) Le Maire.
 A LE DEVOLUY, le 29/03/2024
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Municipal.
 A LE DEVOLUY, le 29/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BUTEL Alexandra	Conformément à l'article L. 2121-16 du CGCT. Avec le maire n'a pas pris part au vote.	
CAYOL Marie - Josée		Excusée - PUGET
LAPEYRE Cécile		Excusée
LAURENS Alain		
MANIVEL Alain		
PATRAS Stéphane		
PRAL Frédérique		
PRAYER Jean Marie		
PUGET Jacqueline		
ROGOU Mairie-Paule		Absente
SARRAZIN Jérémy		
SERRES Jean-Louis		

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

Le Devoluy le 05 du 2024

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil Municipal.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire

Alexandra BUTEL

